

AVIS PUBLIC D'UNE DEMANDE
DE DÉROGATION MINEURE
IMMEUBLE SITUÉ SUR LE LOT 5 185 605
DU CADASTRE DU QUÉBEC,
CIRCONSCRIPTION FONCIÈRE DE DRUMMOND,
SOIT AU 580, RUE ROCHELEAU

Avis public est donné que le conseil municipal doit, lors de la séance ordinaire du 4 juillet 2022 qui se tiendra à compter de 19 h à l'hôtel de ville de Drummondville, statuer sur une demande de dérogation mineure relativement à l'immeuble ci-haut mentionné.

Cette demande de dérogation mineure a pour effet :

- de réduire de 6 mètres à 1,5 mètre la marge latérale minimale applicable au bâtiment principal dans le cadre d'un agrandissement;
 - d'autoriser une aire de chargement et de déchargement en cour avant;
 - d'augmenter la largeur maximale d'une porte de garage en façade principale;
 - d'autoriser une porte de garage en façade principale;
- le tout pouvant être assujéti à certaines conditions.

Étant donné les circonstances actuelles et en respect des consignes du Directeur de la santé publique pour la distanciation sociale, la Ville de Drummondville invite les citoyens souhaitant obtenir plus d'information ou soumettre des commentaires à l'égard de ces dossiers à communiquer avec le Service de l'urbanisme d'ici le 4 juillet 2022 à 16h30 :

Téléphone : 819 478-6571

Courriel : accueil-permis@drummondville.ca

DONNÉ À DRUMMONDVILLE, ce 17 juin 2022.

ME MÉLANIE OUELLET
Greffière




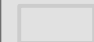
#550

#580

rue Rocheleau

**580,
rue Rocheleau**

Légende

-  Terrain visé
-  Lot

Orthophoto 2020
Échelle: 1:500